

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Séance ordinaire du 4 mars 2019

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 4 mars 2019 à 19h30 au deuxième étage du centre communautaire situé au 16, rue Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents :

| | | |
|----------|----------------------|-------------|
| Monsieur | Alain Fortin | Maire |
| Madame | Christianne Cloutier | Conseillère |
| Monsieur | Michel Dénomme | Conseiller |
| Monsieur | Serge Lafontaine | Conseiller |
| Monsieur | Claude Desjardins | Conseiller |
| Monsieur | Ward O'Connor | Conseiller |

Absence motivée : Madame Marilyn Brunet, conseillère

Présence dans la salle : 2 personnes.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain Fortin.

Madame Cindy Céré, directrice générale et secrétaire-trésorière, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Alain Fortin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h34 et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RÉFLEXION

Madame Cindy Céré fait lecture publiquement du moment de réflexion.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-03-366 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec modification.

Adoptée à l'unanimité

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DE LA PÉRIODE

209-03-367 Adoption des procès-verbaux – période du mois de février 2019

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'adopter le procès-verbal suivant et ce, pour la période du mois de février 2019 :

- 1- Procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-368 Adoption des rapports – période du mois de février 2019

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine il est résolu d'adopter les rapports suivants et ce, pour la période du mois de février 2019 :

| # | DESCRIPTION | MONTANT |
|---|---------------------------------------|--------------------|
| 1 | Comptes à payer, février 2019 | 67869.78\$ |
| 2 | Comptes payés, février 2019 | 38353.02\$ |
| 3 | Liste des salaires nets, février 2019 | 33579.10\$ |
| | POUR UN TOTAL DE : | 139801.90\$ |

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée Cindy Céré, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Cindy Céré

Directrice générale et secrétaire-trésorière

3. DEMANDES ET DÉCISIONS

2019-03-369 Inscription de la direction générale au service de fichiers de Revenu Québec

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que la directrice générale Cindy Céré, et la directrice générale adjointe, madame Véronique Danis soient autorisées :

- À inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la municipalité à clicSÉCUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts;
- D'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les membres du conseil de la Municipalité de Montcerf-Lytton apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-370 Sécurité civile- demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 et entente avec les municipalités limitrophes

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont principalement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Michel Dénomme et il est résolu unanimement :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 60 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 40 000\$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales suivantes : Municipalité de Grand-Remous, Municipalité de Bois-Franc, Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000\$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise la directrice générale adjointe, madame Véronique Danis, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-371 Adhésion 2019 à la Fédération canadienne des municipalités

Il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de renouveler notre adhésion avec la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2019 au montant de 295.41\$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-372 Festival des arts et de la scène Val-Gatinois 2019- passeports (billets-spectacles)

CONSIDÉRANT QUE cette année se tiendra la 10^e édition du Festival des arts et de la scène Val-Gatinois;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2010, le comité du Festival a présenté plus d'une centaine de spectacles et rejoint plus de 2000 de nos jeunes du primaire et du secondaire francophone et anglophone; il a rejoint plus de 5000 spectateurs et spectatrices de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Festival des Arts et de la scène Val-Gatinois est une magnifique célébration de la culture et permet aux artistes de la région et des environs de faire valoir leurs talents;

CONSIDÉRANT QUE ce Festival donne l'occasion aux jeunes de vivre une aventure culturelle et favorise l'essor économique de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du Festival sollicite notre support en achetant des passeports au coût de 70\$ chacun; les billets sur le passeport est valide pour une quinzaine de spectacles et de plus détachables afin de faire profiter plus de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite contribuer au succès du Festival des Arts et de la Scène Val-Gatinois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christianne Cloutier et il est résolu d'acheter deux passeports au coût de 70\$ chacun et de faire tirer les billets de spectacles parmi les citoyens de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-373

**COOP de solidarité d'aide domestique VG-
renouvellement du protocole d'entente
2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Coopérative de solidarité d'aide-domestique de la Vallée-de-la-Gatineau sera échu le 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative nous offre de signer une nouvelle entente pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe à 2.50\$ pour chaque heure travaillée et ce tarif sera facturé chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE le client s'engage à déboursier la différence après l'application de l'exonération financière du Ministère (aide variable) selon le rapport d'impôt et de la contribution de la municipalité de 2.50\$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE ce service à nos personnes âgées ou malades est très apprécié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser le maire Alain Fortin à signer ladite convention avec la coopérative d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-374

**Carrière et sablière de Monsieur Pierre
Gauthier- confirmation d'approvisionnement
en matériaux pour l'entretien du réseau
routier municipal de Montcerf-Lytton**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Gauthier est propriétaire d'une carrière et sablière sur le n° de matricule 3853-97-6256 du et ce dans la municipalité de Montcerf-Lytton;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'approvisionne de matériaux requis pour l'entretien de ses chemins (sable et concassé) depuis plusieurs décennies, notamment à partir de cette carrière et sablière;

CONSIDÉRANT QUE cette carrière et sablière est en exploitation depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la municipalité de pouvoir compter sur une source importante de matériaux requis pour l'entretien de ses chemins à une courte distance et qu'elle pourra disposer à divers endroits, selon ses besoins à chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dénomme et il est résolu à l'unanimité de confirmer par la présente que la municipalité de Montcerf-Lytton s'approvisionne en matériaux (sable et concassé) pour l'entretien de ses chemins municipaux et ce depuis des décennies à partir de la carrière et sablière de monsieur Pierre Gauthier sur la propriété identifiée au matricule 3853-97-6256.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-375 Fin d'emploi du pompier # 22-0005

CONSIDÉRANT QUE le pompier #22-0005 n'est plus considéré comme un pompier actif et ce depuis l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons mettre à jour la liste des pompiers dans notre système de paie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu à l'unanimité de mettre fin à l'emploi du pompier # 22-0005.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-376 Demande de CA pour la mise à l'eau au Baskatong

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite remplacer certaines dalles de béton qui se sont affaissées avec le temps à la mise à l'eau au Baskatong;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation est requis pour ce type de travaux par le Ministère de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Dénomme et il est résolu de mandater le service d'ingénierie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à présenter une demande de CA pour effectuer des réparations à la mise à l'eau au Baskatong.

Il est de plus autorisé le paiement des frais liés à la demande de CA.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-377 Demande de soumission par invitation - mandat à la direction générale

Il est proposé par monsieur Serge Lafontaine et résolu unanimement que le conseil autorise la direction générale à demander des soumissions sur invitation et ce, pour les items ou services suivants :

- Achat d'un tracteur à gazon et d'une remorque
- Tamisage du sable
- Achat de sel à déglacer
- Coupe d'herbe et de branches
- Balayage des chemins

Adoptée à l'unanimité

2019-03-378 Programme Plaisirs actifs - Kino Québec- Demande de financement

CONSIDÉRANT QUE les organismes Loisirs Sports Outaouais, Kino Québec ainsi que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont mis sur pied le programme Plaisirs actifs visant à favoriser la pratique régulière d'activités physiques, sportives et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme un soutien financier est offert par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Montcerf-Lytton souhaite adhérer au programme et par le fait même, déposer une demande de financement pour un projet qu'elle souhaite réaliser le dimanche 19 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le programme financier offre la possibilité d'acquérir de l'équipement sportif qui, mis à la disposition des citoyens, permettra à plus de gens de pratiquer différents sports sans avoir à assumer le coût d'achat des différents équipements;

CONSIDÉRANT QUE seuls les montants avant taxes sont admissibles au remboursement et que par conséquent, la municipalité doit assumer le montant des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu :

D'AUTORISER l'administration à inscrire la Municipalité de Montcerf-Lytton d'effectuer les démarches nécessaires pour la demande de financement.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-379 **Compte Desjardins- Signataires autorisés au compte**

CONSIDÉRANT QUE pour le compte courant à la Caisse populaire, les signataires désignés sont : Monsieur le Maire Alain Fortin et Madame Liliane Crytes, directrice générale;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la directrice générale, Liliane Crytes;

CONSIDÉRANT QUE Madame Cindy Céré occupe maintenant le poste de directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE Madame Véronique Danis est au poste de directrice générale adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander à la Caisse populaire Desjardins d'enlever le nom de madame Liliane Crytes et d'ajouter le nom de madame Cindy Céré et Véronique Danis comme signataires.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-380 **CEHG- Autorisation de circuler sur les chemins et demande de contribution financière**

CONSIDÉRANT QUE les 15 et 16 mai prochain aura lieu l'événement *La Tournée des petites écoles*;

CONSIDÉRANT QUE des élèves des écoles secondaires de la région vont parcourir à vélo chacun des établissements du primaire afin de promouvoir les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE des arrêts sont prévus dans chacune des écoles et que de courtes activités seront mises sur pied par les écoles-hôtes;

CONSIDÉRANT QUE les vélos circuleront sur le territoire de la municipalité et que le Ministère des Transports du Québec exige une confirmation écrite de la municipalité à l'effet qu'elle ne s'y oppose pas;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en faveur d'une telle activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu :

- d'autoriser la circulation des vélos sur notre territoire pour l'événement *La Tournée des petites écoles*, qui se tiendra les 15 et 16 mai prochain;
- d'autoriser un don de 100\$ à l'activité de la CEHG pour les cyclistes de la municipalité de Montcerf-Lytton.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-381 **Groupe DL- Contrat de location d'ordinateurs portables**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe DL a présenté aux élus une soumission pour la location d'ordinateurs portables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de mandater la direction générale, à signer un contrat de location pour et au nom de la municipalité avec le Groupe DL et ce, pour la location de 8 ordinateurs portables, pour une période de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-382 **SAAQ- autorisation de paiement-immatriculation 2019**

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture annuelle de la Société d'assurance automobiles du Québec pour l'immatriculation de la flotte de véhicules appartenant à la municipalité et ce pour un montant de 9472.94\$.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-383 Entente intermunicipale incendie- amendement pour les pinces de désincarcération

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà une entente d'entraide avec la municipalité de Grand-Remous pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous est considéré comme le pôle Nord pour desservir le territoire et que la municipalité est desservie stratégiquement par Grand-Remous;

Il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de se faire desservir par la municipalité de Grand-Remous qui couvre le pôle Nord du territoire.

Adoptée à l'unanimité

4. VARIA

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-03-384 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé à 20h23, la conseillère Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Cindy Céré
Directrice générale et
secrétaire-trésorière